



Compte rendu du Conseil d'Administration de L'Association Fécampoise des Amis des Goélettes Ecoles

Mardi 12 avril 2016

Cette séance s'est tenue dans la salle de réunion de la Société des Régates Fécampoises. P. Pollet remercie le Président de la SRF pour cette aide précieuse. La séance est ouverte à 18h00.

Membres de Droits présents : M. Pierre Aubry, 1^{er} adjoint représentant Madame le Maire, Mme Virginie Sampic, Directrice du Service des Affaires culturelles et du Patrimoine

Membres actifs présents : Mmes Nicole Delsart, Patricia Pradignac, MM. Martial Clément, Martial Guénot, Denis Padeloup, Denis Dirlaouen, Alain Defour, Patrick Pollet, Michel Réaux, Jérôme Seyer, Carlo Neveu,

Membres de droits excusés : Lieutenant de vaisseau Grégoire Bert commandant de l'Etoile, Lieutenant de vaisseau Antoine Colin commandant de la Belle Poule, Madame Marie-Hélène Desjardins Conservatrice en Chef des Musées de Fécamp,

Membres actifs excusés : Mmes Vanessa Trebern, Emmanuelle Neveu, Sandrine Tallec, MM. Jack Fiquet, Joseph Di Piazza, Nicolas Doré, Guillaume Pelé, Jacques Blin

Membres actifs absents : M. Michel Tourbatez

Invité : M. Alain Pradignac

1) Approbation du Compte rendu du CA du 6 février 2016.

Le Conseil d'administration s'est réuni le samedi 6 février 2016 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire. Deux points étaient à l'ordre du jour :

- La composition du Bureau
- La composition des commissions

Le compte rendu est validé à l'unanimité des voix

2) Point sur les adhésions au 12 avril 2016

- Au 12/04/2016, l'AFAGE compte, 273 adhérents dont 6 membres de Droit, et 19 membres d'Honneur.
- Une dernière relance sera effectuée auprès des adhérents n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2016. Pour rappel, au 31/12/2015, l'Afage comptait 312 adhérents.

3) Point du trésorier

M. Michel Réaux nous informe que nous disposons actuellement sur le compte bancaire de 2 478,00 € et que toutes les factures dont il disposait sont réglées.

M. Réaux propose de réfléchir sur le montant de la cotisation aujourd'hui fixée à 10,00 € par personne et à 15,00 € pour un couple. Ce montant n'a pas évolué depuis 2008, date de création de l'Afage.

M. Réaux propose que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale une augmentation du montant permettant de garantir une plus grande autonomie à l'association et lui donner davantage de moyens pour réaliser les projets. Le montant pourrait passer de 10,00 à 15,00€ pour une personne seule et de 15 à 25,00 € pour un couple. M. Réaux rappelle que l'Afage étant reconnue « Organisme d'Intérêt Général », 66% de la somme versée est fiscalement déductible. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix et sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Rencontre avec la Banque. MM. Réaux et Padeloup rencontreront la nouvelle conseillère du CIC. Ils aborderont la problématique des frais de tenue de compte ainsi que le soutien que pourrait apporter la banque à la réalisation des projets développés par l'Afage.

4) *Financement participatif*

- **Point sur le financement.** Soixante-quinze personnes ont répondu favorablement à l'appel du financement participatif. Un total de 3 870,00 € a été recueilli mais nous ne disposerons pas de la totalité de cette somme. Deux possibilités s'offraient aux donateurs :
 - Versement sur le site du Crédit Coopératif « Agir and Co ». Somme totale versée de 3 330,00 € Il était convenu que la banque facture des frais à hauteur de 8,80 % soit 293,04€, pour l'organisation et la mise en place du projet. La somme de 3 036,96 nous a sera très prochainement reversée
 - Envois directs de chèques au Trésorier de l'Afage : Le Trésorier a encaissé la somme de 540,00 €
 - Au total, nous disposons donc de **3 576,96 €** pour la réalisation de notre projet
- **Dons par des personnes extérieures à l'Afage.** Le président propose que les treize personnes extérieures à l'Afage qui nous ont aidées bénéficient exceptionnellement pour cette année de la communication sur les goélettes habituellement réservée aux membres.

M. Defour précise que ces personnes n'ayant pas formulé explicitement une demande d'adhésion ne peuvent pas être considérée comme membre. Elles ne pourront pas participer aux votes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix.
- **Contres parties.** M. Padeloup, Mmes Delsart et Pradignac travailleront dès que possible sur l'envoi des contreparties qui ont été définies

5) *Construction d'un pont de goélette à l'échelle réelle*

- Le travail a été confié à M. Guillaume Pelé, charpentier de navire pour réaliser la liaison entre l'arrière du rouf passerelle et la tortue. Cela permettra de placer le pupitre de commande du moteur et la table à carte, l'accès à la cambuse, l'accès au toit du rouf, et la position du barreur. M. Martial Clément se rapprochera de M. Pelé pour préparer le travail réservé aux membres (teinture et vernis)
- Cette reconstitution devrait être présentée au public à l'occasion des prochaines fêtes du Patrimoine. En 2017, devra être procédé à la réalisation des passavants. L'ensemble devrait être terminé fin 2018 avec la mise en place des bordés. Le tiers arrière du pont aura ainsi été réalisé.

- P. Pollet précise qu'il est à la recherche d'une colonne habitacle de compas placé sur la dunette devant la barre.

6) *Déménagement du hangar Arcangioli rue Saint Nicolas*

- Un courrier a été envoyé par la municipalité de Fécamp au Président pour l'informer de l'impérieuse nécessité de libérer le local de la rue Saint Nicolas pour le 31 mai 2016, dernier délai. Ce bâtiment a vocation à être détruit pour laisser place à un immeuble d'habitation. Il a été demandé à l'AFAGE de se rapprocher des services de la Ville afin de leur communiquer l'inventaire du matériel à déplacer.
- Un courrier accompagné d'un inventaire des objets à déplacer a été transmis aux services de la Ville. Il insiste sur trois points :
 - L'AFAGE n'a à ce jour pas de solution de repli.
 - L'AFAGE n'a pas la trésorerie nécessaire pour faire face aux charges fixes de loyer ou de consommables pour l'éclairage, le chauffage, ...
 - L'AFAGE ne dispose pas de moyens techniques pour procéder au transfert des matériels lourds et encombrants entreposés.
- M. Pierre Aubry précise qu'il est en recherche active de solution et qu'une proposition sera présentée au prochain Conseil d'adjoints de la Mairie de Fécamp le 18 avril prochain. Un grand hangar pourrait être mis à la disposition des organismes adhérents au CEFAM sous réserve de la signature d'une convention d'occupation.

7) *Participation au Comité d'Entente Fécampoise des Activités Maritimes*

- La réunion qui s'est tenue à Fécamp le 22 mars le dernier a conduit à une réflexion sur l'écriture des statuts. L'AFAGE proposera un texte tenant compte des remarques formulées. Le Président fait lecture d'un projet de rédaction.
Après discussions et divers amendement, le Conseil d'administration approuve le texte qui sera transmis au Service des Affaires culturelles et du Patrimoine de la Mairie de Fécamp.
- Le Président informe les membres qu'il ne pourra pas se rendre disponible le 26 avril prochain pour participer à la prochaine réunion du CEFAM. Le Conseil d'administration donne tout pouvoir à M. Denis Padeloup pour représenter l'AFAGE à cette réunion. Il sera accompagné de Mmes Delsart et Pradignac ainsi que de M. Jérôme Seyer.

8) *Activités 2016*

- ***Exposition au Lycée Anita Conti.*** Le Lycée maritime Anita Conti a sollicité l'AFAGE pour organiser une exposition sur les goélettes Etoile et Belle Poule dans le cadre de la journée portes-ouvertes. Une convention de prêt a été signée. Par ailleurs, des élèves de cet établissement ont pu embarquer sur l'Etoile pour quelques jours.
- ***Convention avec le Casino de Fécamp.*** Suite au départ de M. Le Gars, Directeur du Casino de Fécamp, une rencontre a été organisée avec son nouveau dirigeant, M. Lefrançois. La convention a été renouvelée.
- ***Venue des goélettes.*** Pour les journées du Patrimoine, la Belle Poule rendra visite à sa ville marraine Pauillac. Quant à la goélette Etoile, elle restera à Brest pour les manifestations prévues dans ce cadre.

- ***Hélice de l'Etoile.*** La livraison de l'hélice de l'Etoile est reportée pour deux raisons : livraison impossible par une goélette en 2016 d'une part et attente d'informations sur les nouvelles possibilités de stockage du matériel
- ***Manifestations organisées par la Ville de Fécamp.*** L'Afage participera activement aux diverses manifestations qui seront organisées par la Ville : Fêtes de la Mer, Fête du maquereau, Fête du Patrimoine, Fête du hareng, et les 30 ans de France Bleu.
- ***Découverte du littoral.*** Mmes Pradignac et Delsart proposent d'organiser une marche à la découverte du littoral entre Etretat et Yport. Elles nous préciseront la date et les modalités dès que possible.
- ***Visite de l'ENSM.*** Une visite de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime du Havre pourrait être organisée avant la fin du mois de juin. M. Carlo Neveu se rapprochera de l'établissement pour en définir les modalités et la date.
- ***Visite du port du Havre.*** Une visite commentée à bord d'une vedette pourrait être proposée aux membres de l'Afage. Notre guide serait M. Carlo Neveu. Date à définir.
- ***Conférence sur le sauvetage en mer.*** M. Jérôme Seyer, médecin urgentiste et formateur national de la SNSM propose une conférence sur les techniques de sauvetage et de survie prolongée après un naufrage. Cette conférence pourrait être ouverte au public et se dérouler dans la grande salle de la Société des Régates Fécampoises dans le cadre des Journées du Patrimoine.
- ***Calendrier 2017.*** M. Jean-Claude Mériel qui est à l'origine de la création des calendriers 2012, 2013 et 2014, nous fait une nouvelle proposition pour l'année 2017. Un devis contradictoire a été demandé chez LM communication. Le prix est bien supérieur à celui proposés par l'association Capaunordet soit : 11,50 € TTC par calendrier en format A3. Le Conseil d'administration donne son accord pour une commande de 30 exemplaires.

9) Questions diverses

- ***Demande de M. Varnier.*** M. Varnier, qui nous accompagne dans notre stand depuis de nombreuses années en vendant sa production de « pommes de Touline » nous propose de valoriser l'Afage à l'occasion de manifestations auxquelles il participe.
Après discussion, le Conseil d'administration ne retient pas la proposition de M. Varnier. D'autre part, il engage M. Varnier à tenir son propre stand évitant ainsi toute ambiguïté entre son activité et celles de l'Afage.

La séance est levée à 19h30

Le Président
P. Pollet

Le Secrétaire adjoint
Alain Defour